CONTRIBUTION DU CLUB STOCKAGE A LA 2EME CONSULTATION DE RTE SUR LES REGLES SSYF V7.1

DATE : 07/07/2022

REVISION : 0

PJ : 0

AUTEURS : GT « Réglementation » du Club stockage d'énergies – ATEE (Association technique énergie environnement)

CONTRIBUTION DU CLUB

Malgré le calendrier serré, le Club Stockage de l'ATEE accueille favorablement la démarche de RTE de mettre à nouveau en consultation auprès des acteurs de marché la version 7.1 des règles Services Système fréquence (SSYf) et apprécie l'opportunité de s'exprimer sur les modalités proposées concernant la contractualisation de la capacité de réserve secondaire en France qui ont un impact conséquent sur les possibilités de valorisation des installations de stockage.

Si la version 7.1 des Règles a permis de reconnaître la capacité et la pertinence des installations de stockage à contribuer au réglage primaire de la fréquence, en les intégrant au régime pérenne de participation à la FCR, il est regrettable que celles-ci ne puissent disposer également d'une perspective de court terme pour participer à la aFRR grâce à une ouverture au marché de la contractualisation de la capacité de ce produit.

En effet, le report *sine die* de cette ouverture au marché crée un frein majeur à l'émergence de la concurrence sur ce produit et ne permet pas, bien au contraire, d'envoyer le bon signal de prix à l'insertion des batteries sur ce marché alors que la technologie se révèle mature pour fournir ce service et tout à fait compétitive économiquement. Cette mesure constitue donc un désalignement entre l'intérêt collectif et l'intérêt privé.